



Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 15 janvier 2009

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18 Absents : 9 Procurations : 9

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Monique WENDLING - M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Christine LATOURNERIE – Mme Christine KOCHER - M. Raymond VINCENT, adjoints.

M. Jean-Paul MEYER – M. Rémy WALTER - Mme M-Jeanne BARTH – Mme Elisabeth PETIT - Mme Francine PUTHOD – M. Michaël GARNIER – Mme Isabelle SCHLENCKER – M. Georges DELORME – M. Louis LINDNER - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL - Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Sylvie REEB, adjointe, procuration à Mme Christine KOCHER - M. Alain BUEB, procuration à Mme Christine LATOURNERIE - M. Martial BELLON, procuration à M. Michaël GARNIER - Mme Anne PONTON, procuration à M. Georges DELORME - Mme Corinne RIFF-SCHAAL, procuration à Mme Isabelle SCHLENCKER - Mme Valérie RUFFENACH, procuration à Mme Francine PUTHOD - M. Sébastien MEHL, procuration à M. Rémy WALTER - M. Luc LABOUREUR, procuration à M. Louis LINDNER - Mme Sonya DIETSCH, procuration à Mme Marlène HUSSER-SCHAAL

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 22 décembre 2008.
2. Débat d'Orientation Budgétaire.
3. Convention relative aux améliorations du réseau de distribution électrique et d'éclairage public – avenant -.
4. Contrat Enfance Jeunesse.
5. Modification budget 2008 : section investissement.

Point d'information.

6. Informations du Maire.



En introduction, M. le Maire souhaite les meilleurs vœux à tous les membres présents.

M. le Maire propose également aux conseillers, qui l'acceptent, de rajouter, à l'ordre du jour, un point de réponse aux questions écrites en point n° 6 et de passer les informations du Maire en point 7.

1. Approbation du P.V. de la réunion du C.M. du 22 décembre 2008.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité

2

2. Débat d'Orientation Budgétaire.

3. Convention relative aux améliorations du réseau de distribution électrique et d'éclairage public – avenant -.

La convention initiale passée le 13 mai 1998 entre la commune de Fegersheim et l'Electricité de Strasbourg, définit le versement d'une aide aux investissements que réalise la commune sur le réseau d'éclairage public notamment.

L'objet de ce présent avenant porte d'une part sur la reconduction de la convention initiale pour une nouvelle période de 5 ans, jusqu'au 13 mai 2013, d'autre-part définit le calcul du montant de l'aide maximale que versera l'électricité de Strasbourg annuellement à la commune.

Le Conseil

après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve,

la reconduction de la convention précitée pour une nouvelle durée de 5 ans

et autorise

M. le Maire à signer tout document y relatif



4. Contrat Enfance Jeunesse.

Dans le cadre de notre partenariat avec la CAF, la conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse (Cej) marque une étape importante.

Pour permettre la mise en place de cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et les engagements réciproques entre les co-signataires ainsi que le versement de la prestation de service enfant et jeunesse.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte

la convention d'objectifs et de financement concernant le Contrat Enfance et Jeunesse ci-jointe et autorise M. le Maire à signer tout document y relatif

PJ : Convention d'objectifs et de financement concernant le Contrat Enfance et Jeunesse

5. Modification budget 2008 : section investissement.

Pour permettre un ajustement en dépenses du crédit budgétaire du chapitre 16, il convient d'adopter la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunts

Crédit initial	Modification	Crédit ajusté		
Compte 1641/01 : Emprunts		270 000.-	+ 3000.-	273 000.-
Compte 16818/01 : Autres prêteurs		<u>20 000.-</u>	<u>-</u>	<u>20 000.-</u>
290 000.-	+ 3000.-	293 000.-		

Chapitre 21

		235.348.69	- 3000.-	232.348.69
Compte 2188/212				
Autres immobilisations	3 000.-		- 3 000.-	0



Ce réajustement budgétaire est nécessité par l'ajustement du crédit afférent au remboursement du capital des emprunts. Il est compensé par une réduction équivalente du crédit du chapitre de dépenses 21 « Autres immobilisations ». Cette décision est ainsi présentée en équilibre et ne modifie pas le montant total de la section d'investissement de l'exercice (6.192.100,67).

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
adopte cette décision modificative du budget 2008,
autorise le Maire à signer tout document y afférent*

6. Réponse aux questions écrites

Réponse aux questions écrites soumises par le groupe minoritaire.
Ces réponses écrites ne donnent pas lieu à débat.

7. Informations du Maire

M. le Maire charge M. Adrien GASSER de faire un point succinct sur le redémarrage des activités au CSC ; il indique que le parking avant et arrière sera finalisé très prochainement, les travaux ont été arrêtés pour cause d'intempéries. En ce qui concerne le revêtement du sol de la salle C, notamment pour l'activité de danse, un point sera fait avec les danseurs, pour convenir, le cas échéant, des améliorations à apporter.

M. le Maire informe l'assemblée :

- * que la réhabilitation de l'Auberge au Soleil d'Or comprend également la création d'un parking arboré à l'arrière de la propriété.
- * que peu de dégradations ont été constatées sur la Commune lors de fêtes de fin d'année et notamment au cours de la nuit de la St Sylvestre ; il faut, néanmoins, déplorer quelques feux de bennes.
- * qu'un point avec la Gendarmerie a fait ressortir une baisse de la délinquance sur la Commune en 2008.
- * que la réfection du barrage de l'Andlau sera menée par le syndicat III/Andlau/Scheer en 2009.
- * que l'INSEE a confirmé la population de Fegersheim à 5.173 habitants, soit une augmentation de + 12 % depuis 1999.
- * du lancement prochain du projet de la traversée de la RD 1083 à hauteur du carrefour CAJOFE.



* de la tenue de l'opération «Brûlons les Sapins», et de la récompense des décors de Noël le samedi 17 janvier 2009 à partir de 18H00.

* la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 16 février 2009 à 20h, avec notamment la présentation du budget primitif 2009.

Après avoir remercié tous les membres, M. le Maire clôture la séance vers 22h15.